

Rapport de la Commission des finances
Préavis municipal n° 87 relatif à la demande de crédit pour la prospection
de la nappe de la Cézille (SIDEMO)

Gland, le 10 mars 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler, 1er membre
M. Georges Grandjean, rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
M. Jérôme Frachebourg

s'est réunie les 22 février, 1^{er}, 4, 11 et 15 mars 2021.

Excusés :

22 février 2021: Ms. Jérôme Frachebourg et David Biemmi

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine, Municipal et M. Julien Ménoret, Chef du service des finances, ainsi que le Service Infrastructure et Environnement pour les réponses à nos questions et les diverses explications.

Préambule

Les communes de Gland, Arzier / Le Muids et Genolier ont, depuis la fin des années 1990, marqué leur intérêt pour l'exploitation de l'eau des nappes phréatiques du Bois-de-Chênes et de la Cézille, ceci afin de pallier les différences de débit de la source du Montant. Les démarches, les études diverses, les essais de pompages ont été nombreux et se sont espacés sur plusieurs années avant d'avoir la certitude que cette exploitation ne nuirait pas à la réserve naturelle du Bois-de-Chênes.

Finalement, en accord avec les services de l'environnement cantonaux, les communes ont décidé de n'exploiter que la nappe de la Cézille qui est située en dehors du périmètre de protection du Bois-de-Chêne.

Cette exploitation nécessite la construction de nouveaux équipements. En 2016, les conseils communaux des trois communes ont adopté une nouvelle convention qui, en plus de l'exploitation de la source de Montant, règle la nouvelle répartition des « droits d'eau » et des coûts en relation avec l'exploitation de la nappe de la Cézille.

Cette répartition prend en charge les coûts jusqu'à la chambre de rassemblement de la Cézille avec le pompage vers les installations de la source du Montant des volumes d'eau destinés aux communes d'Arzier / Le Muids et Genolier. En aval du site de la Cézille, Gland financera seule les coûts de construction de la chambre de rassemblement de la Serine où se regrouperont les eaux de la nappe phréatique destinées à Gland, l'eau des sources de la Confrérie et de la Cézille ; ainsi que la construction d'une nouvelle conduite jusqu'au réservoir de la Grésolière. Les eaux de ces provenances ne nécessitent pas de traitement.

Le présent préavis est destiné à obtenir les crédits pour les travaux relatifs à la prospection hydrogéologique sur le site de la Cézille, à financer l'exécution d'une série de forages pour dimensionner et implanter précisément les ouvrages de captage et d'infiltration. Sur la base de ces travaux, les propositions relatives aux ouvrages définitifs seront présentées aux communes signataires de la convention.

A ce stade, le coût estimé pour la construction des ouvrages communs pourrait se monter à CHF 3'700'000, soit CHF 1'850'000.- pour la commune de Gland.

A ce montant s'ajoute les coûts relatifs aux ouvrages propres à notre commune depuis la chambre de rassemblement de la Cézille, soit CHF 1'300'000.-

Lorsque les études auront abouti, des préavis seront présentés aux conseils communaux des trois communes.

Informations

En 2020, les communes ont acheté les parcelles nécessaires à la construction des ouvrages, sises de part et d'autre de la route des Montagnards.

La Municipalité de Gland a acheté la parcelle N° 6 située sur la commune de Vich, d'une surface de 18'265 m², coût CHF 91'325.-. Ceci en usant de l'autorisation accordée par le Conseil communal (préavis N°2) concernant les droits d'acquisition d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.-

Les communes d'Arzier / Le Muids et Genolier ont acheté la parcelle voisine N° 526 située sur la commune de Genolier, d'une surface de 9'553 m², coût CHF 84'590.-

Selon la convention de l'entente intercommunale, les parcelles acquises par les communes doivent devenir des propriétés par parties pour un tiers chacune. Les démarches pour acter cette répartition seront traitées d'ici à la réalisation des ouvrages.

Estimation des volumes d'eau prélevés

L'estimation des volumes d'eau pompés par année n'a pas été définie et dépendra principalement de la capacité de la source du Montant à répondre aux besoins des communes lors des périodes sèches. Le débit de la concession à la Cézille ne pourra être identifié qu'après les travaux de prospection hydrogéologique à exécuter après l'octroi de la concession.

Pour information, le débit de la concession coordonnée de la nappe de la Cézille et de la source du Montant porte sur les valeurs suivantes :

- 6'000 litres / minutes prélevés par le puits de pompage existant à la source du Montant ;
- au plus 7'000 litres / minutes prélevés à la Cézille. Ces pompages devraient se concentrer sur les mois de fortes demandes, soit de mai à septembre. En dehors de cette période, on laissera la nappe se reconstituer naturellement.

Coûts au m³ des eaux en fonction de la provenance

La SAPAN facture 27 ct le m³ d'eau consommée, indépendamment d'une participation d'environ CHF 120'000.- relative au quota de la ville de Gland, soit 1.09 ct / m³.

Les coûts de fonctionnement (frais fixes et variables) de la source du Montant permettent d'estimer à 20 ct / m³ d'eau traitée.

A ce jour, le coût de l'eau au m³ n'a pas encore été calculé pour la nappe de la Cézille. Mais il sera clairement inférieur à celui de la station du Montant puisqu'elle ne nécessitera pas de traitement.

Entente intercommunale (SIDEMO)

Selon la convention approuvée en 2016, les coûts sont répartis en fonction des débits octroyés à chaque commune, soit 50 % assumés par Gland, 28.6 % par Arzier / Le Muids et 21.4 % par Genolier.

Le législatif d'Arzier / Le Muids a approuvé lors de sa dernière séance le crédit en relation avec cette phase de travaux. Celui de Genolier se prononcera le 18 mars prochain.

Gland est boursière de l'entente. Il lui incombera de payer l'entier des factures avant de demander le remboursement de la part des deux autres communes. Pour cette raison, avec ce préavis, il est demandé au conseil le crédit pour l'entier des travaux.

Conclusions

Après délibérations, la Commission des finances estime :

- que l'exploitation des eaux de la nappe phréatique de la Cézille offre une très bonne possibilité de compléter les sources d'eau potable nécessaires aux besoins de la commune ;
- les coûts seront imputés et amortis au travers du compte « 81 - Eaux » dont les revenus proviennent principalement de la vente d'eau à la population ;
- l'eau prélevée sera de très bonne qualité et ne nécessitera pas de traitement, d'où des frais d'exploitation réduits par rapport à la source du Montant ou à l'eau fournie par la SAPAN ;
- la possibilité d'utiliser cette nappe comme réservoir naturel pour les mois de forte consommation offre une grande sécurité ;
- en soulageant la SAPAN, cette exploitation profitera à l'ensemble de la région.

La Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 87, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 670'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 311'000.-

Pour la Commission des finances :

Samuel Freuler
1er membre,

Georges Grandjean
Rapporteur

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

David Biemmi
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre